

CERTIFICAT DE CONTROLE DU SOL

délivré en vertu des dispositions du décret du 1^{er} mars 2018
relatif à la gestion et à l'assainissement des sols

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

SITUATION CADASTRALE

Parcelle cadastrée ou l'ayant été : **ANDERLUES/1ERE DIVISION/SECTIONA/410G**

ADRESSE

Chemin du Tierne 18 à 6150 Anderlues

SUPERFICIE : 954m²

AFFECTATION AU PLAN DE SECTEUR : Zone d'habitat

USAGE EFFECTIF : TERRAIN VAGUE

STATUT DE LA PARCELLE

Le présent certificat de contrôle du sol atteste qu'une partie de la parcelle a fait l'objet **d'une évaluation finale consécutive à des mesures de gestion immédiates** et que les concentrations en polluants mesurées sont conformes aux exigences du décret et de ses arrêtés d'exécution.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LA PARCELLE

1. PORTEE DU CERTIFICAT

Le présent certificat porte sur une partie de la parcelle – partie identifiée sur le plan indicatif annexé au présent certificat – pour une superficie estimée de 160 m².

La portée du présent certificat est limitée aux paramètres suivants : Hydrocarbures pétroliers (Fractions EC>10-35), benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes et naphthalène.

2. MESURES DE SECURITE A RESPECTER

2.1. Restrictions d'usage

Sur base des concentrations en polluants mesurées, **la partie de parcelle** est compatible avec les usages suivants :

- Type III : résidentiel
- Type IV : récréatif et commercial
- Type V : industriel

DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent certificat de contrôle du sol est délivré sur base des documents suivants :

| Références des documents | Date d'approbation par l'administration | Base légale | |
|---|---|-------------------|-------------------|
| | | 2008 ¹ | 2018 ² |
| - Evaluation finale consécutive à des mesures de gestion immédiates référencée 4779/SOL22446_Gilliot_Anderlues, réalisée par l'expert agréé SBS Environnement | 18. 12. 2023 | | x |
| - Extrait de la documentation patrimoniale : Anderlues/1ère Division/SectionA/410G ° , datée du 13/04/2023 | | | |

CONDITIONS DE VALIDITE DU CERTIFICAT

Tout usage ou modification de la configuration des lieux contraires aux dispositions du présent certificat ou le non-respect des mesures de sécurité entraînent la nullité du présent certificat.

Si la parcelle fait l'objet d'une mise à disposition à un tiers (exploitant, locataire, ...) à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire s'engage à informer les occupants du contenu du présent certificat.

Le présent certificat de contrôle du sol concerne une partie de la parcelle et ne peut donc être considéré comme suffisant pour déroger aux obligations du titulaire portant sur l'ensemble de la parcelle.

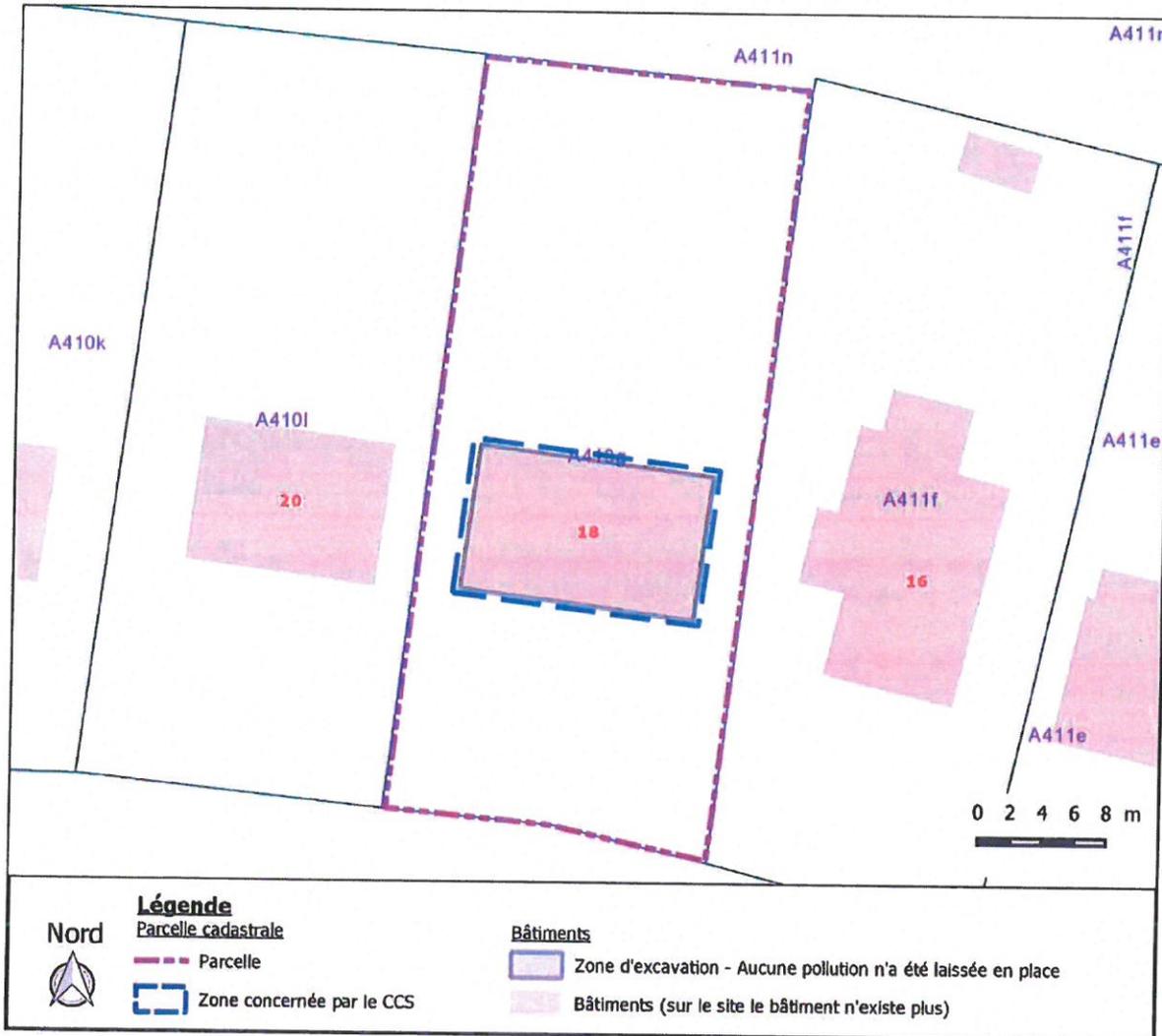
Le présent certificat de contrôle du sol concerne exclusivement les paramètres visés au point 1 (portée du certificat) et ne peut donc être considéré comme suffisant pour déroger aux obligations du titulaire pour les paramètres non considérés.

¹ Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols

² Décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols

PLAN INDICATIF DE LOCALISATION DE LA PARCELLE, DES ZONES ET DES INFRASTRUCTURES A CONSERVER ET A ENTREtenir

Le présent plan, dressé par l'expert agréé en gestion des sols pollués en charge de(s) l'étude(s), est joint au CCS à titre indicatif et ne préjuge en rien de la localisation précise des éléments y figurant qui pourrait être définie, par exemple, au terme d'opérations de bornage réalisées par un géomètre.



Délivré le

18. 12. 2023

La Directrice,


Bénédicte Dusart.

